



<p>CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2012</p>
--

<p>SOMMAIRE</p>

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2012.....	3
Compte rendu des décisions du maire	3
Compte rendu des marchés publics de plus de 15 000 €	4
1. Concertation sur la refondation de l'école - Rythmes scolaires - Motion.....	4
Rapporteurs: M. le Maire - N. PARENT HECKLER - I. TAGHITE.....	4
2. Avenant au groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour différents services de la commune de Laxou et du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)	19
Rapporteur : N. PARENT HECKLER	19
3. Organisation des classes découvertes 2013	20
Rapporteur : I. TAGHITE	20
4. Classes de découvertes 2013 - Indemnités aux enseignants	20
Rapporteur : I. TAGHITE	20
5. Classes de découvertes 2013 - Convention de réciprocité avec la ville de Villers-lès-Nancy.....	21
Rapporteur : I. TAGHITE	21
6. Aide aux familles dont les enfants fréquentent certains restaurants scolaires extérieurs à Laxou.....	21
Rapporteur : N. PARENT HECKLER	21
7. Attribution des subventions annuelles aux foyers socio-éducatifs	21
Rapporteur : N. PARENT HECKLER	21
8. Détermination de l'aide versée aux établissements scolaires organisateurs de voyages à caractère éducatif.....	21
Rapporteur : N. PARENT HECKLER	21
9. Actualisation des montants des dotations scolaires pour l'année civile 2013.....	22

Rapporteur : N. PARENT HECKLER	22
10. Dispositif Pass'Loisirs CAF - Convention d'action sociale et familiale avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle	23
Rapporteur : N. BOUGUERIOUNE.....	23
11. Attribution d'une indemnité de conseil au trésorier municipal.....	23
Rapporteur : A. THOMAS	23
12. Actualisation des tarifs des concessions des cimetières communaux	24
Rapporteur : G. ANTOINE	24
13. Versement d'une subvention spécifique au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour le Dispositif de Réussite Educative.....	25
Rapporteur : Y. PINON.....	25
14. Cession de terrains communaux rue de la Fontenelle, cadastrés en section AD n° 30 et 731	26
Rapporteur : G. ANTOINE	26
15. Cession d'un immeuble situé 2 boulevard Emile Zola - Conditions de vente	26
Rapporteur : G. ANTOINE	26
16. Prolongation de la campagne de ravalement de façades pour l'embellissement des maisons "Art Déco" en 2013 et 2014.....	29
Rapporteur : L. WIESER.....	29
17. Attribution d'une prime pour le ravalement de façades.....	30
Rapporteur : L. WIESER.....	30
Communauté urbaine du Grand Nancy - Séances du Conseil des 28 septembre 2012 et 26 octobre 2012	30



La séance, convoquée à 18 heures, est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. GARCIA, maire de Laxou.

M. le Président. - Je vous propose d'ouvrir notre séance.

(Le maire procède à l'appel)...

(Le quorum est atteint)...

Je vous présente Mme BOILLEREAU, ici présente, sténotypiste, que les personnes de la C.U.G.N. connaissent puisqu'elle prend les débats du conseil communautaire.

Pour ne plus avoir de contestations, désormais, nous aurons les minutes du conseil municipal.

Bienvenue et bon courage.

Nicole PICARD est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2012

M. le Président. - Y a-t-il des remarques ?

Mme CHRISMENT. - Je n'étais pas présente lors du dernier conseil municipal, donc je ne prendrai pas part au vote.

M. HERTZ. - De même.

Le compte rendu est adopté.

Compte rendu des décisions du maire

M. le Président. - Vous avez le compte rendu des décisions que j'ai été amené à prendre en vertu des attributions en début de mandat.

Compte rendu des marchés publics de plus de 15 000 €

M. le Président. - Vous avez également les marchés publics de plus de 15 000 €. Merci au service juridique en charge des marchés et à la direction générale de veiller à la bonne marche de ces marchés.

Avez-vous des remarques ? (Non)

Je vous remercie.

1. Concertation sur la refondation de l'école - Rythmes scolaires - Motion

Rapporteurs: M. le Maire - N. PARENT HECKLER - I. TAGHITE

M. le Président. - Nous avons une délibération un peu particulière pour démarrer ce conseil municipal sous forme de motion. C'est ainsi que l'A.M.F. et la règlementation indique ce type de décision et d'expression du conseil municipal.

Je veux saluer et remercier les élus en charge des affaires scolaires qui m'ont aidé à préparer cette délibération : N. PARENT HECKLER et I. TAGHITE. Je n'oublie pas évidemment tous les agents du service éducation qui ont travaillé à rassembler la globalité des documents de manière à pouvoir avoir une expression sur la concertation sur la refondation de l'école, les rythmes scolaires. On ne présente plus l'Aménagement du Temps de l'Enfant, ce rythme particulier depuis 1995 comme expérimentation et 1996 comme définitif.

Il n'a échappé à personne qu'aujourd'hui les rythmes scolaires sont en débat. Une loi est prévue ; je pense que l'on pourra tous s'accorder à saluer le travail de nos prédécesseurs mais aussi des élus actuels qui font tout pour pérenniser ce dispositif en rappelant que la Ville est favorable à la pérennisation de ce dispositif un peu particulier.

Sur la concertation, je ne vais pas vous lire *in extenso* la globalité de la motion. Toutefois, on va s'appesantir sur quelques points.

Dès sa prise de fonction, le ministre de l'Education nationale, Vincent PEILLON, a lancé une concertation à l'été 2012 sur la refondation de l'école avec, pour la première quinzaine d'octobre -cela était prévu, et cela a été fait- la remise d'un rapport au ministre, suivie de la présentation d'un projet de loi avant la fin de cette année au Conseil des ministres, émanant

directement du gouvernement avec des aspects d'orientation et de programmation sur divers points concernant l'école au sens large.

François HOLLANDE, le Président de la République, a lancé officiellement la refondation du système éducatif en octobre dernier. Vincent PEILLON, le 17 mai avait déclaré vouloir travailler sur les rythmes scolaires et avait annoncé l'organisation de la semaine sur 4 jours et demi dès la rentrée 2013, soulignant que les écoliers français avaient moins de jours d'école que les autres enfants européens, ce qui induisait des journées de six heures de classe, sans compter, pour certains, depuis 2008, un temps supplémentaire de soutien scolaire.

Les réflexions portaient également sur un raccourcissement de deux semaines des vacances d'été et une réorganisation de la journée en lien avec les collectivités territoriales. Tous les mots ont leur importance. Certains d'entre vous s'en souviennent puisqu'ils m'avaient demandé des nouvelles.

Le 22 mai, votre serviteur avait écrit au ministre afin de lui faire part de l'expérience laxovienne de l'A.T.E. et d'attirer son attention, puisqu'il souhaitait y associer les collectivités territoriales, sur les contraintes organisationnelles et budgétaires d'une telle décision, mais aussi de l'inviter à venir découvrir sur le terrain le fonctionnement de l'A.T.E. Le ministre avait répondu qu'il viendrait dès qu'un déplacement serait programmé dans l'académie de Nancy/Metz.

Le 24 octobre dernier, le ministre avait déclaré « compter beaucoup » sur les collectivités locales pour réussir sa réforme, soulignant également qu'elles ne sont « pas des carnets de chèques », en rappelant aussi que « l'Etat doit faire des efforts ».

Aujourd'hui, suite à diverses annonces, provenant de nombreuses sources, aussi bien des ministères, des syndicats, des collectivités, de l'A.M.F., et plusieurs aspects de la réforme à venir demeurent incertains et préoccupants, notamment en ce qui concerne :

➤ La date effective de la mise en place de cette réforme. On entend que, dès la rentrée 2013, il y aurait peut-être pour certains un moratoire de trois ans.

➤ Les classes impactées, est-ce la totalité des préélémentaires et/ou des élémentaires ?

➤ L'âge de la scolarisation a été supprimé pour les enfants de moins de trois ans. Là encore, on entend qu'il serait possible de scolariser les enfants mais uniquement dans les ZEP à partir de deux ans.

➤ La démarche relative à une contractualisation éventuelle. Le Président de la République avait parlé d'une contractualisation entre les collectivités et l'Etat.

➤ L'accompagnement financier des collectivités. A un moment donné, il faut bien parler non pas des sujets qui fâchent mais en tout cas des aspects financiers, comment les collectivités vont devoir contribuer.

➤ Le rôle des intercommunalités.

➤ Le calendrier des vacances scolaires en particulier en été. Aujourd'hui, c'est encore en débat. Rien n'a été annoncé mais on a vu que certains n'étaient pas favorables à la suppression de deux semaines de vacances en été.

➤ Les possibilités d'aménagement local. Cela aussi avait été indiqué par le ministre.

➤ Le temps d'accueil éducatif.

Bref, beaucoup de précisions que les collectivités locales attendent de manière à pouvoir se mettre en ordre de bataille. On voit bien au service éducation que tout le monde est sur le pied de guerre en attendant la loi et voir comment tout cela va se passer.

Il y a deux jours de vacances scolaires en plus à l'occasion des vacances de la Toussaint qui viennent de s'achever et cela impacte le budget des familles. En termes de jours récupérés, c'est un peu compliqué sur la partie restauration scolaire. En effet, les parents des élèves concernés fréquentant la restauration méridienne devront s'acquitter d'un montant supérieur à celui prévu, en raison du nombre de journées scolaires à récupérer. Comme il s'agit d'une contrainte financière imprévue pour les familles parce que cette dépense n'était pas envisagée et, pour contribuer au maintien du pouvoir d'achat des Laxoviens, la ville de Laxou fait le choix de prendre à sa charge ce différentiel et cela impactera donc le budget communal. C'est un des aspects de la délibération suivante.

Bien évidemment, la ville de Laxou s'inscrit pleinement dans la réflexion sur les rythmes scolaires, puisque la semaine de 4 jours et demi est une réalité depuis l'expérimentation de 1995, devenue définitive en 1996. On rappelle l'attachement de la commune au dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant en termes de mixité sociale, d'éveil à de nouvelles pratiques sportives comme culturelles ou ludiques, de création d'emplois -du nombre d'heures des intervenants au sein de la collectivité-, de bien-être pour les enfants et de richesse éducative pour les élèves laxoviens.

Nous avons écrit à Mme la Rectrice le 1^{er} octobre notre contribution à la concertation pour la refondation de l'école lancée par le ministre PEILLON. Votre serviteur est allé exposer la globalité du dispositif laxovien d'Aménagement du Temps de l'Enfant lors d'une réunion syndicale d'enseignants, le 24 octobre dernier, sur le site de l'IUFM à Maxéville. C'était particulièrement intéressant parce que les enseignants également sont en attente de comment s'organiseront ces 4 jours et demi, le mercredi matin ou le samedi matin -là encore, tout le monde est dans l'attente- de manière à pouvoir servir au mieux les intérêts des enfants.

De plus, saluant le dispositif créé en 1995, et surtout les diverses évolutions de l'A.T.E. en matière de diversité et de qualité des nouvelles activités proposées tous les ans depuis 2008 par la municipalité, je vous rappelle qu'il y a plus de 40 activités par jour parmi lesquelles les enfants choisissent pour valoriser les travaux des enfants, des animateurs, des référents, des personnels du service Education et la forte implication des élus comme des enseignants à l'occasion de la semaine des Portes Ouvertes de l'A.T.E. en fin d'année scolaire, créées en 2009. Le jury du Prix Territoria 2012 a honoré la ville de Laxou cette année. Jusqu'à présent, il n'y avait pas de dossier Territoria pour l'A.T.E., nous en avons fait quelques-uns depuis 2008. Territoria est un prix pour l'innovation ; comme c'était un dispositif depuis 1995, on ne peut pas véritablement dire que c'est innovant.

Pour des raisons de bienséance mais aussi parce que mon prédécesseur Claude GUILLERME avait été à l'initiative de ce dispositif, je l'avais invité et nous sommes allés tous les deux à Paris le 7 novembre pour recevoir ensemble le prix Territoria des mains de la ministre de la décentralisation. Il a été signalé, au moment de la remise du prix, que c'était une continuité naturelle de la volonté communale de pérenniser ce dispositif. Il y avait beaucoup d'élus dans la salle pour le prix Territoria. On a eu pas mal de questions pour savoir comment on s'y était pris et surtout comment on s'en sortait de façon organisationnelle et budgétaire.

L'Association des Maires de France, de son côté, nous a sollicités pour intervenir lors d'un atelier à l'occasion du Congrès des Maires, le 21 novembre prochain, où votre serviteur sera intervenant lors d'un atelier avec le ministre Vincent PEILLON, sur la thématique des intercommunalités : « Refonder l'école avec les maires et les présidents d'E.P.C.I ». On se dit que les intercommunalités ont un rôle à jouer. C'est une reconnaissance de l'expertise acquise par la commune pour venir en tant qu'intervenant à cet atelier.

La commune de Laxou exprime le vœu sous forme d'une motion soumise au vote du conseil municipal, rappelant que la ville de Laxou est disposée à rentrer dans le dispositif émanant de la réforme à venir dès la rentrée 2013, indiquant qu'elle souhaite pouvoir bénéficier d'un aménagement local au sein d'un cadre national pour maintenir le dispositif spécifique d'Aménagement du Temps de l'Enfant, et être accompagnée financièrement par l'Etat de manière équitable par rapport aux communes qui mettraient en place à la rentrée 2013 les nouveaux rythmes scolaires issus de cette réforme.

La délibération proposée au conseil c'est :

- D'approuver la motion ci-dessus exposée.
- De transmettre le détail de notre vœu en rappelant notre attachement à la pérennité du dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant, y compris au sein de la réforme à venir.
- D'affirmer auprès du ministre que les contraintes inhérentes à un tel dispositif, en particulier organisationnelles et financières, ne sauraient être supportées exclusivement par les communes. Aussi, nous souhaitons être accompagnés financièrement au même titre que les communes qui s'inscriront dès la rentrée 2013 dans le dispositif prévu par la réforme à venir.

Il y a beaucoup de flous. Il y a eu des annonces ici ou là. Nous sommes très attentifs aux prises de position des uns et des autres mais il serait un peu dommageable que la ville de Laxou, qui fait des efforts depuis des années sur ce dispositif, soit oubliée s'il y a un accompagnement, comme le ministre s'est engagé à l'avoir, des collectivités.

Pardon d'avoir été un peu long, mais je crois que l'enjeu est de taille par rapport au dispositif qui donne satisfaction. On le voit avec les parents, les enseignants et les enfants eux-mêmes. Je ne vais pas rappeler tout ce qui est mixité, accompagnement scolaire, richesse éducative.

Voilà la délibération qui est proposée au conseil.

Merci encore une fois à Nathalie PARENT HECKLER et Isabelle TAGHITE d'avoir aidé à la rédaction de cette motion. Je n'oublie pas le service éducation qui a planché d'arrache-pied pour travailler à ce sujet.

Je ne sais pas si vous souhaitez ajouter quelque chose ?

Ai-je rapporté fidèlement vos pensées ?

Mme PARENT HECKLER. - On peut exprimer quelques craintes, à savoir que l'on a très peu d'éléments à ce jour. Jusqu'alors tout ce qui était proposé

ou envisagé, je serais tentée de dire, était moins bien que l'existant en termes de temps passé à l'A.T.E.

Donc, le dispositif, semble-t-il, va un peu s'amoinrir dans le temps ainsi que la répartition sur la semaine. Il n'est pas suffisamment avancé. J'espère que cela ira dans le bon sens. Pour l'instant, quand on en a discuté en commission scolaire, on était un peu dans l'expectative.

M. le Président. - Ce serait de l'ordre d'une heure trente.

Mme PARENT HECKLER. - Ou deux heures par semaine d'A.T.E., à savoir que c'est ce que nous faisons par jour.

M. le Président. - Voilà un peu le sens de cette délibération. J'imagine qu'elle appelle des interventions.

M. GERARDOT. - Nous sommes d'accord sur la qualité de ce dispositif qu'est l'outil A.T.E. présenté ce soir, qui devrait permettre un large débat, plus large que cet outil puisque ce n'est qu'un outil important, nous en convenons. D'ailleurs, nous l'avons soutenu fidèlement depuis de longues années sans aucune ambiguïté même si cela vous amuse de faire croire l'inverse de temps à autre.

En effet, le nouveau gouvernement par son ministre de l'éducation nationale Vincent PEILLON a pris l'initiative de mettre en débat l'organisation des rythmes scolaires et, par conséquent, des temps de l'enfant puisque cela peut interroger notre dispositif local d'aménagement des temps de l'enfant ; Mme PARENT HECKLER le soulignait à l'instant même si, de notre point de vue, localement on peut avoir quelques interrogations légitimes à l'échelle hexagonale, c'est un atout *a priori* majeur dans les débats parce que l'on ne connaît pas aujourd'hui le contenu définitif, mais un atout majeur pour tous les enfants de France puisque la question des rythmes est enfin posée et il y a même l'unanimité pour partager l'analyse que la question des rythmes scolaires et des rythmes de l'enfant en général étaient trop épuisants pour les enfants.

Le dispositif, nous l'avons rappelé, nous l'avons toujours soutenu, est créé par Claude GUILLERME et géré actuellement par vous-même.

Ce débat particulièrement intéressant, lancé depuis cet été, -je rappelle les éléments de calendrier- fait écho à des journées des écoliers parmi les plus longues d'Europe. Une lourdeur critiquée par l'OCDE et admis par tous les acteurs de l'éducation au sens très large à l'échelle hexagonale.

A ce planning s'ajoutent le transport et les devoirs interdits officiellement dans le premier degré avec toutes les inégalités qu'ils nourrissent car les enfants n'ont pas tous le même potentiel d'accompagnement familial.

La semaine des 4 jours instaurée en 2008 fait également figure de bizarrerie française. Autre singularité hexagonale, l'année scolaire s'avère la plus courte des pays de l'OCDE. Elle ne compte que 140 jours. Le cadre général n'est pas uniquement celui de Laxou, puisque le débat s'inscrit plus globalement. Mais elle concentre l'un des plus grands nombres d'heures de classes, entre 864 heures / 840 heures si l'on tient compte des jours fériés et 1 035 heures selon l'âge des élèves contre par exemple 608 heures en Finlande ou 620 heures en Norvège ; ceci n'étant pas un objectif à atteindre mais pour vous situer le contexte à l'échelle européenne.

Les expériences d'aménagement des temps de l'enfant comme à la Roche-sur-Yon, Soissons, Nevers ou encore Brest et Laxou témoignent de cette envie d'adapter ces fortes contraintes temporelles subies par les enfants au profit de dispositifs plus respectueux du rythme en proposant des contenus éducatifs différents afin de favoriser l'apprentissage avec des supports complémentaires à l'éducation nationale.

Il convient donc que nous restions certes fiers de cet outil que représente l'A.T.E. à Laxou, mais que vous conserviez une certaine humilité. Le fait d'inviter le ministre à découvrir sur le terrain notre fonctionnement et d'adresser cette invitation à la presse pour que tout le monde en prenne connaissance, la posture de l'invitant devient ainsi visiblement plus essentielle que le contenu destiné à nos enfants. Mais nous avons l'habitude de vos méthodes qui privilégient la forme au fond.

Vous aimez souligner depuis seulement quelques mois que l'Etat ne finance plus le dispositif d'A.T.E. Nous ne venons pas de le découvrir. Il est curieux que vous découvriez seulement publiquement cet aspect financier depuis le changement de présidence de la République et de sa majorité gouvernementale. Vous rappelez quelques mots seulement du ministre de l'éducation nationale extraits d'un contexte global pour justifier la délibération de ce soir que vous qualifiez de motion.

Alors, certes, « l'Etat doit faire des efforts » selon le ministre, et ce sont ces quelques mots que vous retenez. C'est avec soulagement que nous avons déjà apprécié les efforts de l'Etat dès la rentrée 2012 avec la création en urgence de près de 1 000 postes d'enseignants alors que précédemment votre majorité et votre silence dans cette assemblée saignaient la qualité de

l'accompagnement éducatif de nos enfants par la suppression des postes. Les actuelles propositions budgétaires illustrent cet effort inédit pour créer des milliers de postes d'enseignants sur le quinquennat et pour faire de la réussite éducative un enjeu fort de la société Française.

L'Etat met en acte un effort national sans précédent après 10 ans de sécheresse de votre majorité pourtant dans un contexte économique particulièrement difficile. Enfin, l'éducation devient une priorité pour tous. En cela c'est une véritable avancée que ce débat et les aménagements qui sont tendanciellement proposés mais pas arrêtés dans l'immédiat.

La question de ce soir ne saurait donc se limiter à un appel de fonds comme le présente votre délibération qui relève plutôt d'un faire-valoir égocentrique.

L'A.T.E., la fierté de nombreux élus et habitants de Laxou et que nous avons toujours soutenu dans notre groupe avec vigueur, force et enthousiasme pour ses valeurs éducatives, devra être maintenu et s'enrichir du nouveau cadre en définition nationale que nous ne connaissons pas actuellement. Vous voulez toujours faire croire que nous avons failli à ce soutien.

Aujourd'hui, le cadre de la loi est en phase d'écriture et personne ne le connaît. Vous en avez tissé quelques orientations. J'ai la chance d'en faire pour partie mon métier, donc de suivre partiellement le débat. Cela ne peut donner lieu à un vote puisque nous ne connaissons pas aujourd'hui le cadre de ces orientations. Comment voter sur des éléments que nous ignorons ?

Que connaissons-nous aujourd'hui de cette loi ?

La semaine devrait passer de 26 heures à 23 heures, 5 heures par jour et 3 heures le mercredi puisque l'hypothèse des cours le samedi ne semble pas faire consensus.

La pose méridienne doit faire minimum 1h30.

Le ministre affirme « la nouvelle obligation nationale d'éducation » notamment par l'heure supplémentaire de 15 heures ou 15 h 30 à 16 h 30 dont le contenu éducatif n'est pas encore défini. Le soutien aux devoirs est évoqué comme d'autres contenus d'ouvertures éducatives. Le débat est ouvert, vivant avec les syndicats et les représentants nationaux de l'éducation nationale.

Le projet de loi sera vraisemblablement connu en décembre pour un vote au deuxième semestre 2013.

Le débat de ce soir devrait donc porter sur le projet éducatif de notre territoire, pas sur un appel de fonds, mais sur l'affirmation collective de notre

attachement à l'A.T.E. sans faille. Je l'ai rappelé, il faut de la répétition. C'est la pédagogie de la répétition. Quelle cohérence et quelle perspective dans ce nouveau cadre au lieu de porter sur un simple appel de fonds nécessaire.

Le débat devrait mettre en cohérence la prise en charge éducative des enfants, de la crèche à l'âge adulte autour d'un projet partagé, des orientations fixées pour des articulations et une efficience quotidienne plus proche des besoins des familles autour d'un outil comme l'A.T.E. qui devrait être la colonne vertébrale de l'action éducative communale.

Bien sûr, vous avez hérité du dispositif éducatif que vous essayez de gérer avec quelques aboutissements mais notre ambition devrait être tout autre qu'une addition de dispositifs comme le dernier en date sur l'étude des pratiques sportives dans la commune sur laquelle nous avons apporté notre vote favorablement. Qu'en est-il du retour de cette étude ? Certes, il y avait de l'argent public, une photo, mais quelle cohérence à travers les âges, autour de l'ensemble des outils qui animent la commune dans ce domaine ?

L'élaboration d'un projet éducatif devrait également prendre en compte les collégiens. Tout le monde a suivi l'actualité aujourd'hui dans la presse.

Vous préférez faire de la politique politicienne dans la presse de ce matin où vous vous opposez solidairement par courrier au Conseil général 54 avec M. ROSSINOT et M. BEGORRE à la construction d'un nouveau collège de qualité pour nos enfants en favorisant la mixité sociale, en offrant de meilleures conditions technologiques et de confort dans le cadre d'un vaste plan collège départemental, et aucun débat dans cette assemblée. Pour le coup, la modification du collège ou la non-modification de l'environnement du collège à Laxou doit être une de nos priorités ; visiblement, ce n'est pas le cas. Vous préférez créer des polémiques. Je sais bien que les élections municipales approchent et que votre majorité avec M. ROSSINOT et M. BEGORRE se sent fragilisée mais je crois que les enfants méritent mieux que ce type de débat dans la presse du matin.

M. le Président. - Ne vous inquiétez pas pour nous.

M. GERARDOT. - Nous sommes habitués à votre politique de « girouettage » et visiblement les perspectives des élections municipales vous amènent à refuser la mixité et la qualité éducative pour nos enfants dans le cadre d'une gestion financière de l'argent public efficace et responsable.

Le débat de ce soir devrait susciter l'imagination des élus pour nous projeter dans un projet éducatif global avec une méthode de travail avec les

partenaires éducatifs faisant de Laxou une ville éducatrice et pourquoi pas adhérente à ce réseau de villes éducatrices que vous connaissez sans doute...

La ville est éducatrice en elle-même : il est indubitable que la planification urbaine, la culture, les centres éducatifs, les sports, les problèmes environnementaux et de santé, économiques et budgétaires, se référant à la mobilité et la viabilité, à la sécurité, aux différents services, ceux correspondant aux médias, etc. incluent et génèrent différents modes d'éducation des enfants et citoyens.

La ville est éducatrice lorsqu'elle inscrit cette intention dans sa manière de se présenter à ses citoyens en étant consciente que ses projets ont des conséquences au point de vue comportement et convivialité et génèrent de nouvelles valeurs, connaissances et capacités. Tous les domaines y sont impliqués et concernent tous les enfants et citoyens.

Cette intention constitue un engagement politique que devraient assumer tout d'abord les autorités municipales, en tant qu'instance politique représentative des enfants et des citoyens et qui leur est la plus proche ; mais cet engagement doit obligatoirement être partagé avec la société civile. Cela signifie l'incorporation de l'éducation en tant que moyen et voie permettant aux enfants et citoyens d'être plus cultivés, plus solidaires et plus heureux.

Cet engagement repose sur trois prémisses essentielles : information compréhensible, participation à partir d'une perspective critique et coresponsable et, finalement -ce qui n'est pas moins important- évaluation des besoins, des projets et des actions ce qui n'est jamais le cas dans cette ville.

La ville éducatrice est un nouveau paradigme, un projet obligatoirement partagé qui concerne tous les départements des administrations locales et la société civile. La transversalité et la coordination sont essentielles pour donner un sens aux interventions incorporant l'éducation comme un processus qui se poursuit toute la vie.

Cette dynamique devrait être la nôtre.

En conclusion, nous vous proposons de scinder votre motion en deux car nous soutenons et voterons pour le soutien de l'A.T.E., mais nous nous abstiendrons de voter pour un appel de fonds concernant une loi que nous ne connaissons pas encore.

Si vous refusez, vous nous imposez de nous abstenir alors que nous soutenons sans équivoque l'A.T.E.

Merci de votre écoute.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme CHRISMENT. - Je suis un peu surprise parce que l'on ne connaît pas la loi. On sait que quelque chose se prépare ; à ce stade, je n'ai pas cette loi.

Visiblement, d'après ce que vous dites, vous ne l'avez pas non plus et une motion, pour moi, vient après un événement. Pour moi, c'est un non-événement. On est unanimement d'accord pour dire que l'A.T.E. est une bonne chose. Elle a été mise en place en 1995 par Claude GUILLERME. Elle a subi des améliorations et des changements. La vie évolue, on est bien obligé de faire des changements puisque, de toute façon, les enfants de 95 ne sont pas ceux de 2008 et encore moins les enfants de 2012, et ce sera encore moins les enfants de 2014. Donc, il faut absolument changer les activités et les reprendre de façon différente.

Je serais assez d'avis puisque, pour une fois, vous nous proposez une démarche participative, mot que vous affectionnez particulièrement, d'avoir vraiment un débat qui puisse reprendre de la petite enfance -c'est important aussi- les crèches et les haltes-garderies et au moins le collège avec tout ce qui se passe autour de l'enfant ; c'est une vraie nécessité. On voit bien qu'il y a de plus en plus d'enfants en difficultés, non pas de difficultés d'handicap physique ou mental. On voit que de plus en plus d'enfants décrochent, sinon la Réussite éducative n'aurait pas eu ce succès. On a de plus en plus d'enfants à la Réussite éducative.

Vous n'avez pas voulu la dernière fois, même si vous ne le mettez pas en place au niveau de Laxou, que l'on débattenne de ce que pourrait être un jardin d'éveil -cela a aussi sa place- savoir au moins pourquoi on refuse, pourquoi on accepte mais au moins avoir un débat entre nous.

Je ne sais pas s'il faut scinder la motion en deux ; honnêtement, je ne vois pas pourquoi on fait une motion à part faire de la communication. Rien n'est encore là. On ferait alors des motions un peu sur tout en prévision dont on ne sait jamais que quelque chose nous arrivera peut-être, hypothétiquement, peut-être devrait-on le faire. La vie est un peu compliquée.

J'avoue que je ne suis pas vraiment votre raisonnement.

M. le Président. - Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. PINON. - Je voudrais rebondir sur quelque chose qui a été dit par notre collègue Christophe GERARDOT quand il a annoncé que, uniquement depuis quelques mois, nous disions haut et fort que nous n'avions plus de

subvention pour tout ce qui concernait l'A.T.E. ; je m'inscris totalement en faux. Nous le disons depuis plusieurs années et nous le disons au moins depuis que nous n'avons plus aucune subvention. Cela a été dit dans plusieurs enceintes, dans plusieurs instances. Nous avons même interpellé le préfet à plusieurs reprises sur ces choses. Dès lors que l'on avait une occasion de rappeler que l'on aurait pu bénéficier de subventions et que l'on remplissait tous les critères théoriquement et théoriques -excusez-moi pour la redondance- pour bénéficier de subventions, Ce n'est pas nouveau, c'est tout simplement quelque chose qu'il faudra rappeler. Aujourd'hui, nous sommes les seuls à financer, depuis 2010, ce dispositif. Plus personne d'autres ne nous aide hormis, pour être très précis, la Communauté urbaine qui a encore financé cette année 2 000 € pour la formation des premiers secours, PSC1, Sur 300 000 € environ, voilà ce que nous avons comme subvention 2011, et ce n'est pas nouveau. Rien n'a changé dans le discours depuis quelques mois.

J'ai dit, Monsieur le Président.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme CHRISMENT. - En fait, pourquoi ne se rapproche-t-on pas non plus de ce que fait Epinal ? Ils sont depuis bien plus longtemps que nous dans l'A.T.E., qui ne s'appelle pas ainsi. Depuis avant 95, à Epinal, ils sont dans un aménagement un peu comme cela qui se passe les après-midis. Font-ils une motion ou pas ? Avez-vous des informations à ce niveau-là ?

Mme PARENT HECKLER. - Nous sommes en contact avec Epinal. On sait exactement comment ils procèdent, à savoir que ce sont la moitié des établissements qui sont concernés ; les écoles élémentaires sont concernées pour moitié. On s'est rencontrés à Paris. On est dans la même dynamique. Font-ils une motion ? Je ne sais pas.

Mme CHRISMENT. - Comment paient-ils ?

Mme PARENT HECKLER. - A partir du moment où la petite enfance est plus concernée, ils sont beaucoup plus financés que nous. Nous avons zéro.

Mme CHRISMENT. - Ils font cela sur les maternelles et primaires ?

Mme PARENT HECKLER. - Oui.

Mme CHRISMENT. - Ils ont donc un financement sur la maternelle ?

Mme PARENT HECKLER. - Oui.

On ne va peut-être pas en débattre là.

Mme CHRISMENT. - Ah si !

Mme PARENT HECKLER. - Ils prennent le bus, ils vont sur un autre site, ils vont à la piscine, ils vont dans des parcs. Ils font des interventions sportives mais adaptées aux plus petits. Ils font ce genre de choses.

M. le Président. - Cela va dépendre aussi si les écoles élémentaires sont touchées.

Pardon, vous avez fini ?

Mme PARENT HECKLER. - Non, je n'avais pas fini.

Il faut savoir que les dispositifs coûtent environ 500 € par an et par enfant à Laxou mais, à Epinal, le coût est à 1 000 € parce que le personnel de la petite enfance est différent, et le coût d'encadrement aussi.

Je ne vais pas discourir sur le fond. Je suis quand même un petit peu, pas choquée, mais attristée d'entendre dire que l'on a une démarche égocentrique et que l'on manque de dynamisme.

Je peux vous garantir, au quotidien du service, qu'Isabelle est présente et pourra aussi certifier que l'on ne vit pas sur nos acquis, sur un héritage ; on essaie d'aller de l'avant et d'écouter au maximum les enfants, de travailler avec les enseignants qui s'associent de plus en plus à l'A.T.E. et nous donnent des idées nouvelles, des orientations à envisager dans le dispositif. C'est un plus. Evidemment, ce n'est pas fulgurant ; cela ne se voit peut-être pas beaucoup mais ce sont des avancées au quotidien qui demandent énormément de travail.

La démarche est peut-être jugée égocentrique, mais je peux vous dire que sur le quotidien on se démène bel et bien.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres interventions ? (Non)

Merci à tous pour vos interventions.

C'est toujours la même chose de faire dire que l'on est pour. Les efforts qui viennent d'être évoqués sont au quotidien. Cela demande de la rationalisation. Pour avoir un bon service par de la rationalisation, cela demande beaucoup de travail. Vous m'aviez toujours dit que vous étiez pour l'A.T.E. J'ai repris ce que vous écriviez, que l'on évoquait le fait d'avoir rationalisé tout en maintenant le même service, voire plus. Admettez que le montant de 77 € par enfant pour le projet éducatif dont celle de l'A.T.E. est scandaleux car il s'ajoute et accompagne les baisses des moyens de l'Etat dans le domaine éducatif. J'ai toujours dit haut et fort que l'Etat devait jouer son rôle quelles que soient les majorités. On n'est pas de droite, de gauche ou du centre d'ailleurs si l'on est pour l'A.T.E. L'Etat doit jouer son rôle quel qu'il soit.

Quelque chose avait blessé les services, vous écriviez : nous refusons cette politique nationale et municipale qui déstructure l'accompagnement éducatif de nos enfants. On avait trouvé cela vraiment sévère et les agents du service éducation l'avaient particulièrement mal vécu.

Après, techniquement, dire que l'on est pour l'A.T.E., c'est facile mais dire aussi à l'Etat qu'il doit accompagner financièrement, comme il le dit, les communes qui vont rentrer dans le dispositif, si l'on n'agit pas avant, ce n'est pas une fois que la loi sera votée que l'on peut dire : ce serait bien si..., etc. C'est justement avant la loi que l'on peut modestement se faire entendre. Je ne désespère pas qu'au Congrès des maires il y ait certaines avancées. Si toutes les collectivités doivent y rentrer, parce que la loi le dit, en 2013, ce sera compliqué pour certains. On a pris un peu d'avance et justement on peut s'enorgueillir de continuer le dispositif de nos prédécesseurs en l'améliorant, le prix Territoria de cette année le démontre mais on ne peut pas émettre des vœux pieux en disant : l'A.T.E. c'est bien et ne pas demander à l'Etat en amont ; c'est peut-être intéressant de saisir les Parlementaires pour leur demander, au moment du vote de la loi, de se souvenir que, localement, il y a des initiatives particulièrement intéressantes, connues et reconnues donnant toute satisfaction.

Vous dites qu'enfin l'éducation passe au premier plan au niveau national. Je vous rappelle que ce n'est pas la commune qui ouvre des postes d'enseignants, c'est le ministère. Ce n'est pas la commune qui est responsable lorsqu'il y a des suppressions de postes. On a toujours été au moins pour la majorité municipale aux côtés des enseignants lorsqu'il y avait des fermetures de classes. On a rappelé à tous les conseils d'écoles cet attachement.

Je vous rappelle aussi que, depuis le début de ce mandat, l'éducation c'est le premier budget de la commune. Il ne faut pas essayer de dire qu'à Laxou ce n'est pas si terrible que cela. En termes de moyens mis à disposition, on le verra sur les budgets à venir, n'ayons pas honte de ce que l'on fait. Puis, j'ai toujours été en phase avec mes idées en demandant à l'Etat de remplir son rôle. Là, il dit qu'il le fera. Justement, on se rappelle à son bon souvenir en disant que l'on ne demande pas ès-qualité du financement dans la deuxième partie de la motion ; on demande juste d'être reconnu comme les autres qui rentreront en 2013. On ne demande pas une singularité mais d'être traité comme les autres. Cela ne me paraît pas scandaleux.

Je ne reviens pas sur ce que vous disiez sur les parties communication, etc. vous avez évoqué rapidement le plan collège qui n'est pas à l'ordre du

jour. J'ai toujours été fidèle, là encore, à mes convictions. On a toujours défendu le collège La Fontaine pour qu'il ne soit pas fermé à Laxou. On l'a toujours fait, et Yves PINON peut témoigner que l'on était à toutes les réunions qui ont été organisées. Il y a moult raisons au-delà de l'attachement des bâtiments. On ne va pas les évoquer ce soir. On pourra y revenir parce que cela va bouger. Ce n'est pas un refus.

Là encore, c'est clair par rapport au plan collège. Il se trouve que le Conseil général, pour aller dans la précision, a repéré un terrain sur lequel il serait possible de construire un collège. Il se trouve que le terrain appartient à la ville de Nancy. On verra ce que dit la ville de Nancy. Est-elle vendeuse ou non ? En termes de méthode, dire que l'on construit quelque chose chez quelqu'un et après demander s'il est vendeur, cela peut poser question. Maintenant, ce n'est pas le débat de ce soir. Toutefois, si jamais le Conseil général, pour d'autres raisons, décidait de fermer le collège La Fontaine pour le construire ailleurs, cela poserait là encore la problématique des friches sur la commune. Quid des bâtiments ? Sont-ils démolis ? Sont-ils réhabilités ? Derrière, il y a le gymnase, le (SIS ?) qui est aussi partie prenante. Il y aurait pas mal de choses à faire.

On n'entre pas dans le détail ce soir ; on pourra y revenir. Sachez que l'on est aux côtés des parents d'élèves, des enseignants. On est là avec Yves PINON pour dire que le collège La Fontaine a toute sa place là où il est mais nous ne sommes pas décideurs sur la collectivité locale de Laxou, parce que c'est une compétence départementale et le terrain appartient à une autre collectivité, en l'occurrence à la ville de Nancy. Donc, Inchallah, et que chacun prenne ses responsabilités.

Je reviens sur la motion et je vous ai expliqué pourquoi on ne peut pas la scinder en deux. On ne peut pas dire dans la même phrase que l'on est d'accord pour l'un et pas pour l'autre. La deuxième partie de la motion c'est pour demander à être traité avec équité par rapport aux collectivités qui rentreront en septembre 2013 si tant est que la loi est votée.

La loi a été annoncée avant la fin de l'année pour que les collectivités puissent s'organiser pour la rentrée 2013.

Je mets cette motion aux voix.

M. GERARDOT. - Je précise la position du groupe.

M. le Président. - Je mets la motion telle quelle aux voix.

M. GERARDOT. - Pour qu'il n'y ait pas d'incompréhension dans la prise de notes, vous refusez notre proposition telle que je l'ai présentée, dans ces conditions vous nous obligez à nous abstenir sur l'ensemble de la motion, étant entendu que la clarté du groupe sur l'A.T.E. ne peut pas faire l'objet d'une moindre ambiguïté. Dans ces conditions nous nous abstiendrons.

M. le Président. - Je mets aux voix.

La motion est adoptée à la majorité.

La vie ne se fait pas qu'avec des abstentions.

EDUCATION

2. Avenant au groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour différents services de la commune de Laxou et du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
Rapporteur : N. PARENT HECKLER

Mme PARENT HECKLER. - *(Lecture de la délibération)...*

M. le Président. - L'avenant est joint au verso.

Y a-t-il des prises de position ?

Mme CHRISMENT. - Il y a des enfants allergiques. Que prévoyez-vous pour eux ?

Mme PARENT HECKLER. - Cela n'a rien à voir.

M. le Président. - Sur la délibération ?

Mme CHRISMENT. - De temps en temps, vous faites des apartés, je peux en faire une.

Mme PARENT HECKLER. - Je peux répondre.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme PARENT HECKLER. - Le prestataire qui nous fournit les repas tient compte des allergies des enfants. Dès que nous avons le certificat de l'allergologue, on en fait prendre connaissance au prestataire, fournisseur des repas et, selon les allergies, il fournit les repas adaptés.

Mme CHRISMENT. - Payés le même prix ?

Mme PARENT HECKLER. - Oui, la seule différence c'est sur les allergies lourdes où les parents fournissent le repas parce que personne n'est en mesure de le fournir sans allergène. On a des micro-ondes spécifiquement réservés à ces enfants pour réchauffer le repas de ces enfants.

Mme CHRISMENT. - C'est payé comment ?

Mme PARENT HECKLER. - C'est le tarif panier-repas dans la plaquette scolaire que vous avez.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres interventions ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3. Organisation des classes découvertes 2013

Rapporteur : I. TAGHITE

Mme TAGHITE. - (*Lecture de la délibération*)...

M. le Président. - Y a-t-il des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

4. Classes de découvertes 2013 - Indemnités aux enseignants

Rapporteur : I. TAGHITE

Mme TAGHITE. - (*Lecture de la délibération*)...

M. le Président. - Y a-t-il des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

5. Classes de découvertes 2013 - Convention de réciprocité avec la ville de Villers-lès-Nancy
Rapporteur : I. TAGHITE

Mme TAGHITE. - *(Lecture de la délibération)...*

M. le Président. - Y a-t-il des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

6. Aide aux familles dont les enfants fréquentent certains restaurants scolaires extérieurs à Laxou
Rapporteur : N. PARENT HECKLER

Mme PARENT HECKLER. - *(Lecture de la délibération)...*

M. le Président. - Y a-t-il des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

7. Attribution des subventions annuelles aux foyers socio-éducatifs
Rapporteur : N. PARENT HECKLER

Mme PARENT HECKLER. - *(Lecture de la délibération)...*

M. le Président. - Y a-t-il des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

8. Détermination de l'aide versée aux établissements scolaires organisateurs de voyages à caractère éducatif
Rapporteur : N. PARENT HECKLER

Mme PARENT HECKLER. - *(Lecture de la délibération)...*

M. le Président. - Y a-t-il des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

9. Actualisation des montants des dotations scolaires pour l'année civile 2013

Rapporteur : N. PARENT HECKLER

Mme PARENT HECKLER. - *(Lecture de la délibération)...*

M. le Président. - Y a-t-il des remarques ?

Mme CHRISMENT. - Les livres pour les enfants de l'école maternelle sont des livres qui coûtent beaucoup plus chers que les livres pour les écoles élémentaires. Je suis un peu étonnée de la disproportion. Je pense qu'elle vient aussi du passé.

Mme PARENT HECKLER. - Ce sont les livres offerts à la fin de la scolarité et, en fait, quand on a reposé la question, paradoxalement, les sommes conviennent parce que ce sont de petits livrets qui sont donnés.

Des organismes spécialisés passent dans les écoles en fin d'année permettant aux écoles d'acheter des livrets beaucoup moins chers que si l'on allait les acheter ailleurs.

M. GHISLAT. - C'est une demande de renouvellement des livres pour les tout-petits.

Mme PARENT HECKLER. - En effet, nous achetons parfois les livres mais souvent nous bénéficions du fonds de la bibliothèque médiathèque. Donc, je vais dire à Anne-Sophie ROY qu'elle m'en donne un peu plus pour les maternelles.

M. GHISLAT. - J'en ai parlé à la médiathèque pour que des livres puissent être transférés.

Mme PARENT HECKLER. - C'est ce que l'on fait. On essaie toujours de maîtriser les dépenses en faisant ce genre de choses.

Mme ROY. - On dépose des valises de livres dans les écoles...

M. le Président. - Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

JEUNESSE

10. Dispositif Pass'Loisirs CAF - Convention d'action sociale et familiale avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle

Rapporteur : N. BOUGUERIOUNE

Mme BOUGUERIOUNE. - *(Lecture de la délibération)...*

Petite information sur ce dispositif. En tant qu'organisatrice d'activités de loisirs, on a conventionné pour permettre aux familles qui inscrivent leurs enfants à l'atelier-théâtre municipal de bénéficier de cette remise. On a informé l'ensemble du tissu associatif de cette possibilité puisque chaque structure organisatrice doit, de manière individuelle, conventionner avec la C.A.F. pour pouvoir en bénéficier. Il n'est pas possible que nous, en tant que municipalité, on puisse conventionner pour l'ensemble du tissu associatif. L'information a été communiquée auprès des associations.

M. le Président. - Il est vrai que nous sommes concernés uniquement pour l'atelier-théâtre municipal, ce qui me permet, au passage, de saluer l'agent communal en charge de l'animation de cet atelier théâtral.

Avez-vous des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

FINANCES

11. Attribution d'une indemnité de conseil au trésorier municipal

Rapporteur : A. THOMAS)

M. THOMAS. - *(Lecture de la délibération)...*

M. GHISLAT. - Au niveau des C.C.A.S., il y a un versement d'une indemnité du même genre pour le trésorier municipal de quel montant ?

Il n'y a pas eu de vote pour le C.C.A.S. ?

Mme MULLER. - Pas pour l'instant. Je ne sais pas s'il y en a déjà eu, je ne crois pas.

Mme CHRISMENT. - Il n'y en a jamais eu.

Mme MULLER. - Le budget du C.C.A.S. est minime. C'est une indemnisation au titre d'un conseil.

M. GHISLAT. - Je sais que cela se fait au niveau du C.C.A.S., quelques écoles, que des indemnités sont versées.

Je voulais savoir si le C.C.A.S. était concerné par le versement d'une indemnité.

M. le Président. - Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

12. Actualisation des tarifs des concessions des cimetières communaux

Rapporteur : G. ANTOINE

M. ANTOINE. - *(Lecture de la délibération)...*

M. le Président. - Avez-vous des remarques ?

Mme EPHRITIKHINE. - Comment se fait-il que les columbariums qui sont des espaces plus petits en surface soient proportionnellement les plus chers.

M. ANTOINE. - Je prenais les paysagères pour lesquelles il y a de l'entretien fait par le personnel communal sur les pelouses. Les concessions des columbariums sont des monuments à la charge de la collectivité et de la conservation, pour limiter l'utilisation du columbarium pour ne pas se retrouver avec les murs... On ne veut pas refaire la tour du Haut du Lièvre en columbarium...

(Mouvements divers)...

Je parle en longueur et en hauteur, entendons-nous bien.

C'est pour limiter également la tentation d'aller vers cette solution qui consisterait à trouver que c'est bien pratique. Comme on est obligé de le faire, on fournit toutes les prestations possibles.

M. CAILLET. - Qu'est-ce qu'une concession funéraire ?

M. ANTOINE. - C'est l'urne que l'on met en terre, dans un petit carré.

M. le Président. - Avez-vous d'autres questions ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE

13. Versement d'une subvention spécifique au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour le Dispositif de Réussite Educative

Rapporteur : Y. PINON

M. PINON. - *(Lecture de la délibération)...*

Cette subvention de 17 000 € a fait l'objet d'une délibération modificative lors du dernier conseil municipal. Vous comprendrez que ce premier versement permet d'indiquer clairement que l'équipe municipale souhaite voir pérenniser ce dispositif malgré un désengagement financier progressif de la part de l'Etat.

Avant de passer à la proposition de l'énumération, je viens féliciter l'excellent travail réalisé par Jérôme BOURET qui déborde d'idées pour imaginer de nouvelles actions en répondant aux exigences des situations actuelles, situations de plus en plus complexes et demandent aux équipes municipales et sociales de trouver des réponses adaptées et morales.

Il est proposé... *(suite et fin de la lecture de la délibération)...*

M. le Président. - En effet, les cas sont de plus en plus complexes et difficiles. On peut saluer l'implication des agents communaux, des élus. Je ne suis pas sûr que l'on soit au bout en termes de dispositif d'aides. Espérons, comme on le dit depuis toujours, que l'Etat nous suive. Nous verrons bien.

Avez-vous des remarques ?

Je mets aux voix.

M. le Président. - Y a-t-il des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

URBANISME - CADRE DE VIE

14. Cession de terrains communaux rue de la Fontenelle, cadastrés en section AD n° 30 et 731

Rapporteur : G. ANTOINE

M. ANTOINE. - *(Lecture de la délibération)...*

M. le Président. - Vous avez le détail sur le plan qui est joint.

M. ANTOINE. - On louait à M. AUBERT ces terrains -c'était un emplacement réservé- qui entourent la fontaine et le lavoir. Il est le propriétaire de la petite maison à côté.

M. GHISLAT. - C'est une maison d'habitation la 103 ?

M. ANTOINE. - La 103, c'est le lavoir.

Il est propriétaire de la petite maison 729. Les choses avaient été simples. Il nous avait demandé que l'on fasse des travaux sur le mur pour qu'il puisse mieux virer pour garer sa voiture. On lui a dit que l'on n'allait pas faire de travaux là-dessus. Comme ce n'est plus un emplacement réservé et que ce ne sera pas constructible, on sait où l'on va, et on propose de le lui vendre, ce qui lui permet de faire son parking.

M. le Président. - y a-t-il d'autres interventions ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

15. Cession d'un immeuble situé 2 boulevard Emile Zola - Conditions de vente

Rapporteur : G. ANTOINE

M. ANTOINE. - *(Lecture de la délibération)...*

Vous avez à côté le cahier des charges. C'est la forme qui oblige à faire un cahier des charges pour pouvoir réaliser la mise en route.

M. le Président. - Y a-t-il des remarques ?

Mme CHRISMENT. - Lors du conseil municipal du 21 septembre 2011, je n'étais déjà pas d'accord sur la vente du fait qu'on allait perdre le poste de La Poste ou l'on avait une possibilité de le perdre puisque c'est toujours le même immeuble. La Poste est en-dessous. En le vendant à un particulier ou à quelque chose d'autre, on ne saura jamais ce que deviendra ce poste.

J'étais déjà contre en 2011, je n'ai pas changé d'avis, surtout que l'on n'avait jamais eu l'information au niveau des courriers ; vous l'avez donnée plus tard et vous n'avez pas donné les (courriers ?), etc. Je ne voudrais pas revenir dessus, mais la délibération pour nous n'est toujours pas claire.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres interventions ?

M. ANTOINE. - Le régime de La Poste ayant changé, étant devenue une société commerciale, elle n'a pas les mêmes relations et obligations vis-à-vis d'une collectivité. La collectivité n'a pas les mêmes obligations vis-à-vis de La Poste quand elle était service public. Elle a une fonction de service public. La Poste devenue une société à caractère commercial privé fait ce qu'elle veut quand elle veut, et quand elle décide de partir, elle ne nous demandera pas si l'on est la ville de Laxou, M. Tartempion propriétaire. Elle fait en fonction de ses besoins et de sa stratégie économique pour aller là où elle pense que c'est le plus intéressant pour elle d'aller. Donc, on n'est plus dans le cadre de La Poste, service public, avec des liens avec les collectivités.

M. GHISLAT. - Inversement, on peut supposer que le nouvel acquéreur du bâtiment ne prolonge pas le bail à La Poste. Le risque est qu'il n'y a que deux postes sur Laxou...

M. ANTOINE. - La règle commerciale c'est la règle des dépôts. L'acquéreur sera tenu vis-à-vis du bail avec La Poste et La Poste tenue par rapport au bail, et elle dénonce son bail quand elle veut. Elle a sa stratégie ; ce n'est pas pour nos beaux yeux qu'elle a décidé de s'implanter et de rester là. Vous pensez bien que, si, demain, pour une raison ou une autre, ils déplaçaient un autre bureau... Regardez la question qui s'est posée avec celui de la place de la Commanderie. Ce sont des stratégies économiques.

S'ils veulent rester par là et que le propriétaire dénonce le bail quand le temps sera venu, ils feront comme les autres, ils chercheront un emplacement commercial dans cet endroit. Regardez ce que font les banques quand il faut s'adapter, changer, c'est exactement pareil.

M. le Président. - C'est une relation entre bailleur, propriétaire et locataire.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme CHRISMENT. - Sauf que La Poste a failli déménager il y a au moins six/sept ans et que l'on a quand même réussi à la garder. Ce n'est pas la même chose. Pour la Commanderie, c'est pareil, il y a eu une pression et La Poste est restée. Ils ont refait les locaux il n'y a pas si longtemps que cela. Ce n'est pas la même chose quand on a un bailleur privé.

M. ANTOINE. - La raison est exactement la même. Ils avaient envisagé à un moment de déménager quand il s'agissait de refaire la place de la Victoire d'une autre façon et qu'il pouvait y avoir des activités économiques là où il y a actuellement la brasserie. On est dans une démarche économique qui est la même pour tout le monde.

La Poste c'est La Poste, mais c'est devenu une société. On n'a plus les mêmes relations avec La Poste au temps du service public dans la relation avec les collectivités. Leur situation au niveau de l'occupation des locaux était différente dans les contrats depuis qu'ils sont devenus une société commerciale. Les positions étaient différentes.

Le monde évolue ; les choses sont ainsi. Réservez-nous le droit de gérer le patrimoine de la commune au mieux des intérêts de la commune. Il se trouve qu'il peut être intéressant de se séparer de ce local. Rien n'empêche, et c'est la vie de la gestion d'une collectivité comme d'une entreprise, que quand il y a des liens et qu'ils ne sont plus nécessaires et d'utilité pour les besoins de la collectivité, on peut être amené à les vendre et à en acheter d'autres pouvant se révéler utiles pour la collectivité.

On n'est pas figé.

M. le Président. - Je n'ai pas de soucis sur le fait d'une entente entre le propriétaire et le bailleur.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. LEJEUNE. - Quel est le montant estimé par les Domaines actuellement ?

Mme MULLER. - 340... 330, je ne sais plus.

M. ANTOINE. - 335... Il faut redemander. Hélas, ils nous avaient fait à l'époque avec logement libre et logement occupé. Ils peuvent nous faire une proposition en l'état avec logement libre.

M. le Président. - 340 000 €.

M. ANTOINE. - C'est le minimum estimé des Domaines en-dessous duquel on n'a pas le droit de vendre sans justifier d'un intérêt particulier à le faire.

M. le Président. - Je rappelle que j'avais donné les montants des loyers et Mme CHRISMENT me dit que je m'étais trompé. Evidemment, comme d'habitude, affabulation.

Mme CHRISMENT. - Ce n'est pas vrai, Monsieur le Maire...

M. le Président. - Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Mme CHRISMENT. - Moi.

M. le Président. - Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité, (Mme CHRISMENT vote contre)

16. Prolongation de la campagne de ravalement de façades pour l'embellissement des maisons "Art Déco" en 2013 et 2014
Rapporteur : L. WIESER

Mme WIESER. - (*Lecture de la délibération*)....

Vous avez en annexe les réalisations qui ont été effectuées sur les années précédentes avec les photos avant et après. Vous pouvez constater la qualité des bâtiments après rénovation dans les rues de Laxou.

M. le Président. - Il faut continuer.

Y a-t-il des interventions ?

M. LEJEUNE. - Cette subvention concerne-t-elle les 101 façades répertoriées « Art déco » ?

Mme WIESER. - Oui, cela ne concerne que les façades répertoriées « Art déco. Là, c'est spécifiquement pour les façades « Art déco ».

M. LEJEUNE. - Les 101 ? (Oui)

M. ANTOINE. - Le coût qui va avec : il y a priorité sur là où il y a une densité, c'est-à-dire bd Emile Zola, rue Poincaré, bd Foch, toute maison « Art déco » qui a été répertoriée. Si jamais on nous en retrouvait dans Laxou, elles pourraient bénéficier de ce ravalement ; celles qui sont en dehors de ces rues

que j'ai nommées ne sont pas prioritaires par rapport au budget de l'année, mais elles rentrent dedans.

Par ailleurs, dans la campagne normale de ravalement de façades qui concerne actuellement le village, dans ces trois rues Zola, Poincaré et Foch, les maisons qui ne sont pas « Art déco » et voisines des maisons « Art déco » bénéficient du ravalement de façades au taux normal des autres qui sont un peu hors zone.

M. le Président. - Y a-t-il des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

17. Attribution d'une prime pour le ravalement de façades
Rapporteur : L. WIESER

Mme WIESER. - (*Lecture de la délibération*)...

M. le Président. - Y a-t-il des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

COMMUNICATION

Communauté urbaine du Grand Nancy - Séances du Conseil des 28 septembre 2012 et 26 octobre 2012

M. LECA. - Je vais surtout parler du 26 octobre puisque pour le 28 septembre j'étais absent. A l'occasion, je vous ferai un petit débriefing sur le compte rendu du 28 septembre.

Il faut retenir :

L'ensemble des délibérations ont été approuvées à l'unanimité et ce en un temps record ; c'est la première fois que l'on part tous aussi vite, en 1 heure 45.

Je retiendrai surtout la première délibération sur le PLIE. La prolongation du protocole pluriannuel du PLIE se justifie par la programmation régionale du

F.S.E. qui se déroule sur sept ans de 2007 à 2013 alors que le PLIE ne peut être signé que pour cinq ans. Donc, on a délibéré pour une prolongation d'une année jusqu'au 31 décembre 2013.

Je vous rappelle que le PLIE, qui dispose d'une enveloppe annuelle de 1,8 M€, permet surtout la mise en œuvre d'actions pour les publics les plus défavorisés. En 2011, 75 % des personnes avaient un niveau égal ou inférieur au CAP et ce sont 1 600 étapes de parcours qui ont été créées dont 184 formations, 630 immersions ou expériences dans l'emploi, et près de 500 en accéléré dans l'emploi.

C'était l'une des délibérations les plus importantes.

J'ai noté aussi la fourniture et la pose d'équipements billettiques pour les lignes 1, 2 et 3 qui étaient en marché négocié avec la société ACS. Je noterai pour tout le monde la gratuité des transports en commun les dimanches 2, 9, 16 et 23 décembre sur l'ensemble du Grand Nancy.

A noter l'inauguration d'ARTEM le 30 novembre.

M. le Président. - Merci, Dominique. On a terminé les questions. Merci de votre présence et bonne soirée.

Le prochain conseil sera le 11 décembre à 20 heures 30.

La séance est levée à 19 heures 50.

Le Maire,

Laurent GARCIA

Fait délibéré les jour, mois, an que dessus.